



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 1 février 2018
Convocation des conseillers :
le 1 février 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 9 février 2018

Présents : Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Daniel Codello, Taina Bofferding, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Georges Mischo, Bourgmestre, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Mike Hansen, Denise Biltgen, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 7.3. Contribution financière au GECT Alzette Belval pour l'exercice 2018; décision

Considérant que depuis 2015, le fonctionnement du GECT Alzette Belval est stable et a permis la concrétisation de premiers projets transfrontaliers sur l'agglomération franco-luxembourgeoise d'Alzette Belval;

Considérant qu'afin de poursuivre les travaux engagés tout en maîtrisant les dépenses, Monsieur le Ministre du Développement Durable et des Infrastructures propose à la Ville d'Esch-sur-Alzette que les contributions de chaque délégation au titre de l'année 2018 ne connaissent pas d'évolution par rapport à 2017;

Considérant que l'appel à contributions 2018 devrait donc s'élever à 64 000€ pour chacune des délégations, financés selon la répartition définie dans les conventions signées le 07/03/2011 pour le versant luxembourgeois et le 07/08/2015 pour le versant français;

Considérant que la contribution de la Ville d'Esch-sur-Alzette pour l'année 2018 s'élève donc à 8 000€;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

la contribution financière au GECT Alzette Belval pour l'exercice 2018.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 29.03.2018
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

